

Lettre de M. l'abbé de Mérode à M. l'abbé de Cacqueray (du 19 mars 2014)

Monsieur l'abbé,

Voici deux ans et demi que je supporte avec un malaise qui va croissant, hélas, le flot de textes, de conférences fleuves, d'études et de déclarations, tous ambigus, voire contradictoires et qui sont déversés sur nos pauvres têtes à jet continu par Menzingen et Suresnes.

A plusieurs reprises j'ai eu l'occasion de vous faire part de mon malaise et de mes objections, mais jamais je n'ai eu de votre part ni de la part de vos assistants ou de Menzingen une seule réponse claire capable de dissiper mes craintes.

Il en est une pourtant, limpide, et qui n'a jamais été citée ni mise en exergue nulle part depuis 2012 au moins. Elle est dans la lettre de notre vénéré fondateur aux futurs évêques :

« Je vous conférerai cette grâce (l'épiscopat), confiant que sans tarder le Siège de Pierre sera occupé par un successeur de Pierre parfaitement catholique en les mains duquel vous pourrez déposer la grâce de votre épiscopat pour qu'il la confirme. »

Pourquoi ce principe d'action si simple, si clair, si ferme ? Parce que :

« La chaire de Pierre et les postes d'autorité de Rome étant occupés par des antichrists, la destruction du Règne de Notre Seigneur se poursuit rapidement à l'intérieur même de son Corps mystique ici-bas, (...) »

Alors, pourquoi encore chercher un accord ou, comme Mgr Fellay le laisse présager, une reconnaissance canonique ? Pour se mettre sous l'autorité des antichrists et se mettre ainsi en danger de perdre la foi ?

La foi donne des certitudes, elle n'égare pas les esprits dans un dédale d'ambiguïtés plus ou moins subtiles. C'est pourquoi, afin de m'éloigner de cette atmosphère floue d'ambiguïtés qui ne se dissipe pas, j'ai décidé de me décharger de ma fonction de prieur à Lourdes à partir de demain 20 mars 2014.

La seconde raison qui m'incite à me séparer du cours actuel de la Fraternité, c'est l'injustice morale grave que font subir mes actuels supérieurs à tous ces prêtres qui ont eu le courage de dénoncer le danger du ralliérisme ou la recherche d'une reconnaissance canonique sans accord doctrinal préalable. Ils ont été contraints de s'en aller, ou pire, ils ont subi des pseudo procès iniques suivis de sanctions démesurés. Je désire donc travailler à établir une structure qui permette à ces prêtres qui ont été jetés à la rue, de retrouver une vie de communauté sacerdotale normale et un ministère qui réponde à leur zèle pour le salut des âmes.

Le simple fait que j'ai invité M. l'abbé Salenave, qui n'est sous le coup d'aucune sanction en France, à célébrer la Messe le dimanche 8 mars à Pau, à titre d'aide, afin de me permettre de passer et de confesser, vous a déterminé à ordonner la suppression immédiate de mon ministère à Pau. J'y vois la preuve que l'œuvre que je projette pour regrouper ces prêtres isolés et désœuvrés, ne sera pas non plus acceptée par mes supérieurs. Je me consacrerai donc à cette œuvre, à partir de demain, et en dehors des structures de l'actuelle Fraternité Saint Pie X.

Je vous prie, M. l'abbé, de ne pas chercher à me contacter dans l'immédiat mais de laisser cela pour le futur, au cas où cela s'avérerait opportun.

Priez pour moi, comme je prie pour vous.

Abbé R. de Mérode +